

*DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS*

**ARRÊTE AUTORISANT LA POURSUITE DE L'ACTIVITE  
DE LA MICRO CRECHE LES PETITS PIEDS D'AVRON**

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2131-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R 123-27 et R 123-49,

Considérant le Procès-Verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité en date du **14 juin 2024** donnant un **Avis Favorable** à la poursuite de l'activité de la micro crèche Les petits pieds d'Avron sise 20 avenue Aristide Briand à Neuilly-Plaisance,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

REFERENCES

ST/EV-2024- 058

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance autorise la poursuite de l'activité de la micro crèche Les petits pieds d'Avron à Neuilly-Plaisance.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Maire de Neuilly-Plaisance demande néanmoins la réalisation des différentes prescriptions énoncées au procès-verbal de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité du **14 juin 2024**.

**ARTICLE 3**

Une ampliation sera notifiée à la Responsable de l'établissement, Madame Nawel CHAMPION, accompagnée du Procès-Verbal de visite de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit à dater de son envoi en Préfecture de Bobigny. Tout recours peut être formé contre cet acte dans un délai de deux mois.

Neuilly-Plaisance, le 17 juin 2024



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

En application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T  
Document déposé à la Préfecture de  
Bobigny  
Le.....  
Notifié le.....  
Acte rendu exécutoire  
Monsieur le Maire

Certifié exécutoire

Acte publié le 28 / 06 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240617-AR-DST-2024044-AR  
Date de télétransmission : 25/06/2024  
Date de réception préfecture : 25/06/2024